

Formulaire d'attestation du respect des exigences de protection contre le bruit pour pompe à chaleur air/eau

Évaluation des émissions sonores d'une pompe à chaleur (PAC) air/eau avec puissance de chauffe jusqu'à 40 kW

Requérant	BONNET Luc	N° parcelle	4900
Adresse	Chemin des Parchets d'en Haut	Autorisation construction n°	
NPA/Lieu	1865 Les Diablerets		

Fournisseur	CTA AG	Modèle, type	CTA AG, Aeroheat CNI 9a
Puissance de chauffe (A2/W35)	8.2 kW	Puissance acoustique selon A2	0 dB(A)
Puissance de chauffe (A-7/W35)	8.1 kW	Puissance acoustique selon ErP (A7/W47-55)	54 dB(A)
Puissance de chauffe (Nachtbetrieb maximal)	4.1 kW	Puiss. acoustique, régime max. de jour	59 dB(A)
		Puiss. acoustique, régime max. de nuit	53 dB(A)

Type d'installation	Installation extérieure		
Locaux à usage sensible au bruit au lieu de réception	Locaux d'habitation	Jour	Nuit
Valeur de planification au récepteur	DS II (zone d'habitation)	55 dB(A)	45 dB(A)

Respect des valeurs limites d'exposition

Niveau de puissance acoustique	Fonctionnement nocturne actif de 19 à 7 heures	59 dB(A)	53 dB(A)
Conversion du niveau sonore		-11 dB	-11 dB
Correction de la direction D_c	PAC indépendante (> 3m de distance par rapport au mur)	3 dB	3 dB
Distance jusqu'au récepteur	15 m	-23.5 dB	-23.5 dB
Mesures de protection contre le bruit		0 dB	0 dB
Niveau sonore L_{pA} au récepteur		27.5 dB(A)	21.5 dB(A)

Facteurs de correction

Correction de niveau K1	pour installations de chauffage	5 dB	10 dB
Correction de niveau K2	légèrement audible (régime normal) + 2dB	2 dB	2 dB
Correction de niveau K3 (impulsions)	non audible	0 dB	0 dB
Correction du temps de fonctionnement	Fonctionnement limité la nuit Durée de délestage de 22 à 7 heures	0 dB	-6 dB
Niveau d'évaluation L_r		34.5 dB(A)	27.5 dB(A)

Formulaire d'attestation du respect des exigences de protection contre le bruit pour pompe à chaleur air/eau

Évaluation des émissions sonores d'une pompe à chaleur (PAC) air/eau avec puissance de chauffe jusqu'à 40 kW

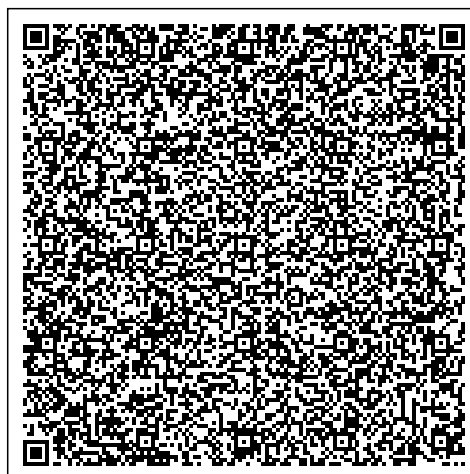
Examen des mesures préventives

Installation intérieure	Non: impossible ou contraire au principe de proportionnalité Justification: Engendre des coûts disproportionnés
Niveau de puissance acoustique	Pompe à chaleur avec faible niveau de puissance acoustique
mplacement optimisé	Emplacement optimisé pour le voisinage
Fonctionnement nocturne moins bruyant	Actif de 19:00 à 7:00 heures Le réglage est obligatoire afin de respecter les exigences légales et ne peut être modifié. L'utilisateur et / ou le propriétaire de l'installation ont été informés de l'importance de ce créneau horaire

Lärmbeurteilung

Respect des valeurs limites d'exposition	Oui	La valeur limite est respectée
Évaluation du respect du principe de prévention	Oui	Les mesures préventives entrant en ligne de compte ont été examinées et les mesures proportionnées au but visé sont mises en œuvre. Le principe de prévention est donc respecté.

→ [Vers le formulaire online](#)



Pour toutes questions

Auteur: Ph.Parisod, info@alpestechnique.ch, 024.494.20.01

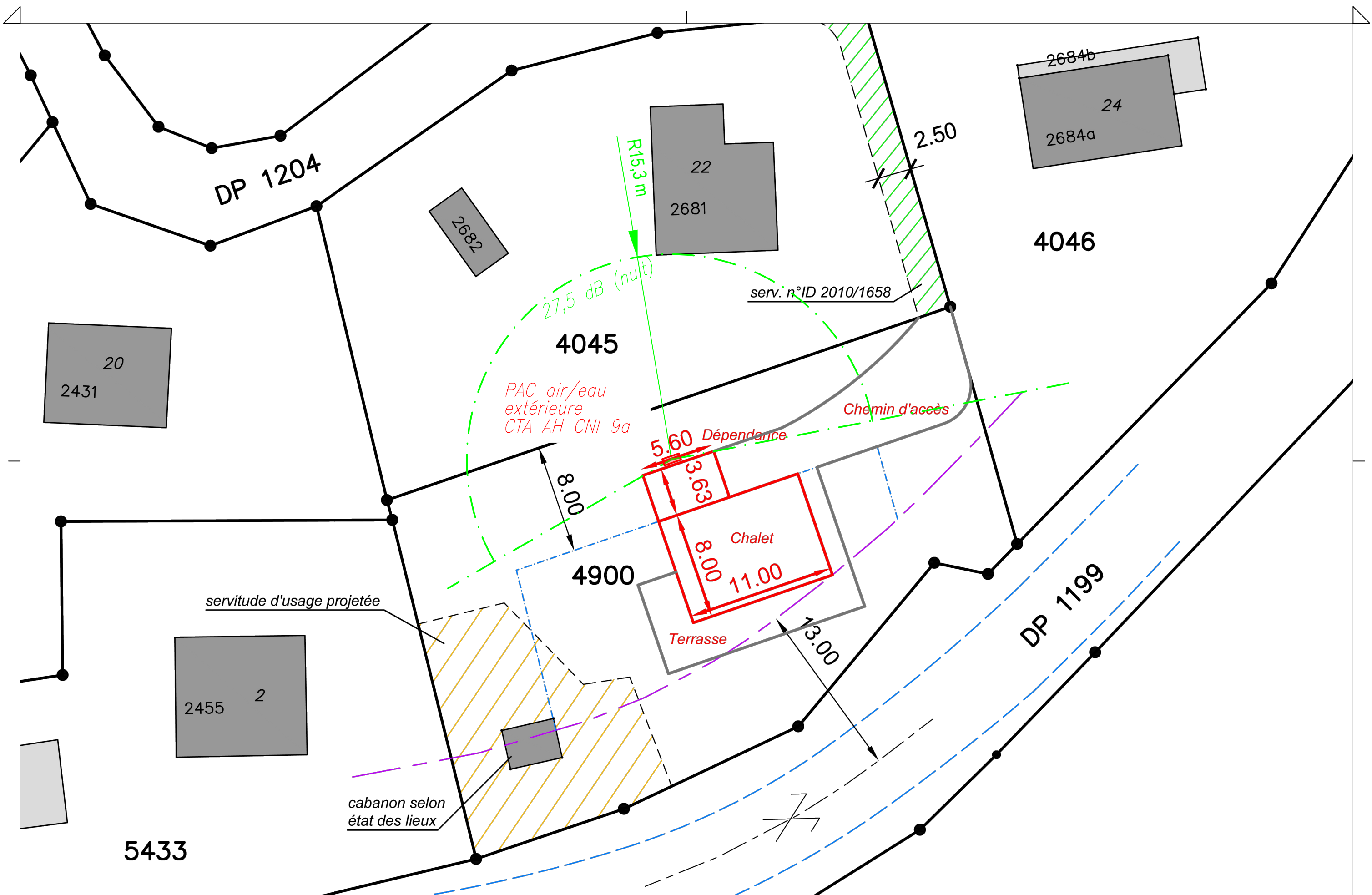
Lieu, Date

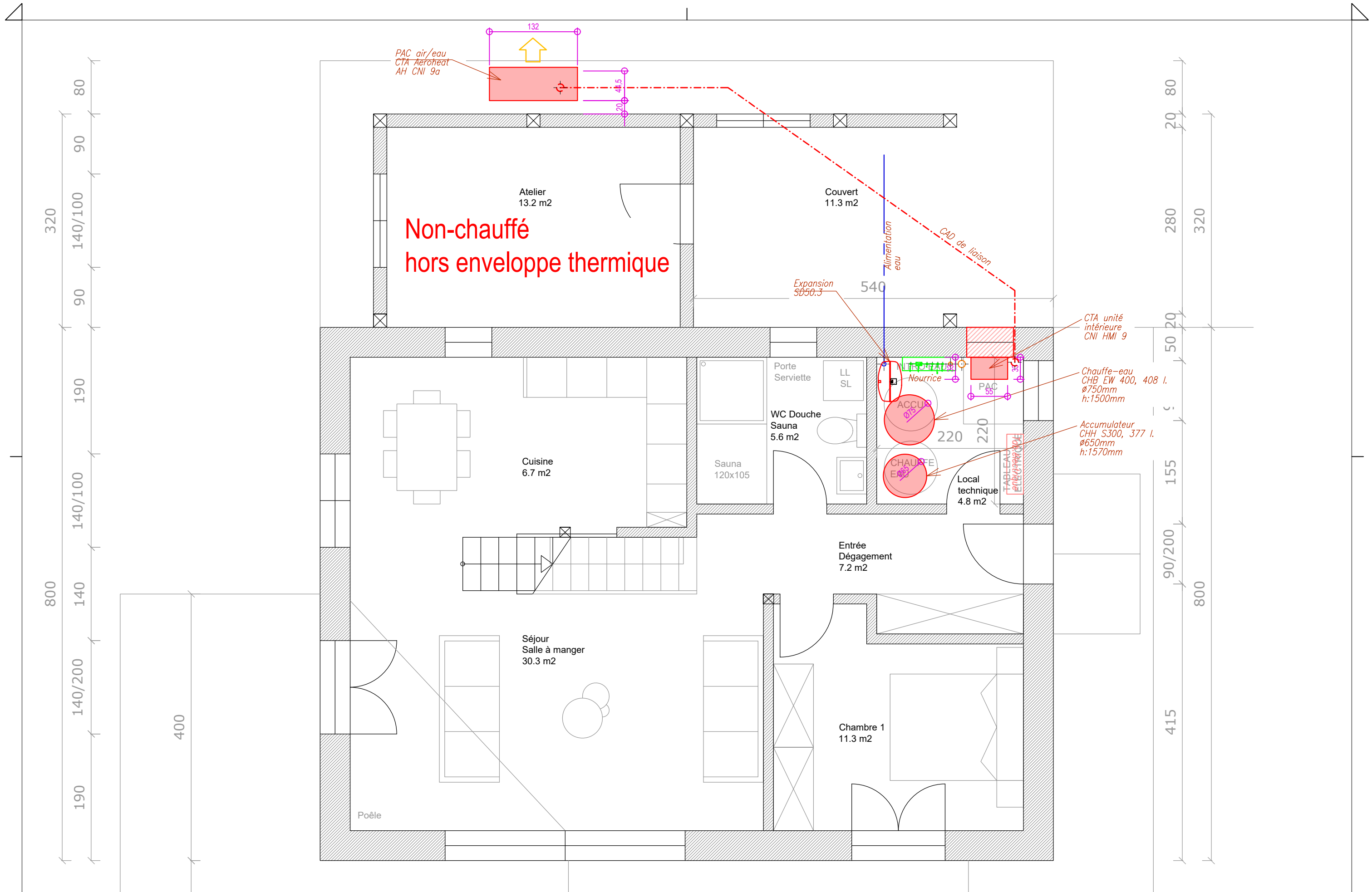
Leysin, 25.06.2024

Signature

Annexes

- ☒ Plan de situation avec emplacement de la pompe à chaleur / açade
- ☐ Plans du logement
- ☐ Feuille de données avec indication de la puissance acoustique
- ☐ Documentation sur les mesures de protection contre le bruit





Affaire : Bonnet Luc, parcelle 4900 d'Ormont-Dessus
Chemin des Parchets d'en Haut, 1865 Les Diablerets

Objet : Pompe à chaleur air/eau extérieure

AVANT-PROJET

ALPES technique Sàrl
Bureau d'étude, Parisod Ph. ing.HES
route du Suchet 8, 1854 Leysin
024.494.20.01 - info@alpestechnique.ch

ALPES technique
Bureau d'étude
Sàrl
BATIMENT - EAU - ENERGIES
route du Suchet 8 - 1854 Leysin - 024.494.20.01 - info@alpestechnique.ch

Modifié : 25.06.2024 / php

Dessiné : 24.06.2024 / php

Echelle 1:100

Feuille n°0 / A3

A